

La réforme APE wallonne touche même les scouts

■ Le ministre Pierre-Yves Jeholet (MR) renvoie la balle vers son homologue bruxellois.

La réforme APE ne cesse de créer des remous. Ces aides à la promotion de l'emploi qui concernent 60 000 travailleurs wallons (secteur non marchand et pouvoirs publics) et 4 000 employeurs (ASBL, communes, provinces, Forem, etc.) vont être réformées. Le gouvernement wallon (MR-CDH) formé en juillet 2017 sur les cendres d'un gouvernement PS-CDH a pris le projet à bras-le-corps. Et c'est le ministre de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet (MR) qui s'y est collé, s'attirant au passage l'ire des syndicats et des secteurs concernés. Inquiet de la révolte qui grondait, il a revu son projet. Mais presque chaque semaine, de nouvelles inquiétudes apparaissent çà et là.

Un intérêt suprarégional

Cette semaine, ce sont les travailleurs sous régime ACS (les APE version Région bruxelloise), ex-TCT, qui s'inquiètent. Ces travailleurs subsidiés sont wallons et travaillent pour une structure bruxelloise d'intérêt suprarégional (qui concerne la Wallonie et Bruxelles). Depuis 2004, suite à la signature d'une convention entre les deux Régions, la subvention qui les concerne est gérée par Actiris qui, pour le faire, reçoit des moyens du Forem.

Les Scouts pluralistes de Belgique comme Les Scouts ASBL (on trouve des membres en Wallonie et à Bruxelles) sont concernés par cette convention et donc par la réforme du système APE. "Chez nous, sur 14 personnes qui travaillent, trois sont sous ce statut. Ce sont des gens qui vivent en Wallonie et qui travaillent pour notre siège bruxellois. Nos homologues Les Scouts ASBL sont concernés pour un emploi", explique Gil Ver tongen, directeur exécutif des Scouts

pluralistes. "Nous craignons que du jour au lendemain, ces emplois ne soient plus subsidiés. Cela représente 80 000 euros par an pour notre fédération et il n'est pas prévu que la Région bruxelloise se charge du subside", enchaîne notre interlocuteur.

Outre les fédérations de scoutisme, une petite centaine de structures est concernée pour une centaine d'emplois. Du côté du ministre Jeholet, on précise que ces emplois seront repris par la réforme. "Mais le système APE, c'est aussi une réduction de cotisation. Comme ils travaillent à Bruxelles, la Wallonie, qui est désormais compétente pour cette réduction, ne pourra plus les assumer. Auparavant, c'était du ressort du fédéral. Ils doivent trouver une solution avec Bruxelles. Mais si certains de ces emplois ne sont pas conformes à ce qui était prévu au départ, ils disparaîtront." Il renvoie la balle vers son homologue bruxellois, Didier Gosuin, et ne rassure qu'en partie.

Stéphane Tassin

Conflit

1300 emplois menacés

Signature. Le ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), Rudy Demotte (PS), condamne-t-il 1300 emplois? C'est ce que sous-entend le ministre wallon de l'Emploi Jeholet (MR). En annonçant, vendredi dans *L'Écho*, qu'il pourrait refuser de signer l'accord de coopération entre la Wallonie et la FWB pour les APE (des emplois communautaires financés par la Wallonie), Rudy Demotte entend préserver le statu quo pour de très nombreux travailleurs. "Dans cette convention, un budget de dix millions d'euros est prévu pour sauvegarder les 1352 emplois PTP liés à l'enseignement (Ndlr: les puéricultrices par exemple) qui devait progressivement disparaître", explique M. Jeholet, qui compte écrire à M. Demotte. **S. Ta.**